



Société des caoutchoucs de Grand-Béréby

SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL 21.601.840.000. F/CFA

R. C. : CI-SAS-1979 B 1.622

Communiqué

Fractionnement des actions SOGB (SOGC)

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société SOGB qui s'est tenue le 20 juin 2017 a approuvé la proposition du Conseil d'administration de procéder à un fractionnement des actions SOGB dans un rapport de 1 pour 10.

Ainsi, la valeur nominale par action qui s'élevait à 10.000 FCFA, sera désormais de 1.000 FCFA. Le nombre d'actions pour chaque actionnaire sera multiplié par 10.

Le nombre d'actions de la société passera de 2.160.184 à 21.601.840. Le nombre de titres dans le flottant sera de 5.797.870 actions.

Ce fractionnement a pour objectif de respecter la nouvelle réglementation instituée par l'instruction n°01-2017/BRVM/DG de la BRVM fixant le volume minimum des titres composant le flottant des sociétés cotées.

Le fractionnement sera effectif le 18 Août 2017, à l'ouverture du marché.

Fait à SOGB, le 25 Juillet 2017



Le Directeur Général P/I